

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISANT A MARTIGNY

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 12.50
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX 11 c 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse.

ETRANGER : Un an fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ABONNEMENTS ET SECRÉTARIAT 61.303
DU PARTI 61.252
ANNONCES 61.252
A MARTIGNY

ANNONCES (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
RÉCLAMES (le mm. ligne 2 colonnes/81 mm.) CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
11 c 500

Régie des Annonces : ORELL FUSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Don Quichotte

M. Charles Haegler prend ses désirs pour des réalités ; tel le chevalier de Cervantes, il part à la conquête des moulins à vent : la paix entre tous les conservateurs, la paix entre tous les partis ; il ne voit que les lumières du tableau... quant aux ombres, il feint de les ignorer : le chômage valaisan, inexistant ; le cléricalisme, imagination d'un cerveau malade ; injustices, pressions politiques, inventions de plumitifs désireux de noircir du papier !

Le Valais, depuis que, par la grâce du Grand Conseil, M. Ch. St-Maurice en occupe la première fonction, est devenu un paradis terrestre.

Libre à notre confrère de voir les choses en rose, d'ignorer le mal ; nous, malheureusement et nous le regrettons doublement, sommes obligés de voir la situation... en noir.

Nous avons démontré, la semaine dernière, que cette hideuse caricature qu'est le *cléricalisme* est toujours visible dans notre canton ; nous avons cité des faits précis ; M. Ch. St-Maurice n'en conteste qu'un seul, et encore a-t-il choisi celui qui est le plus éloigné de nous, à savoir l'attitude du clergé vis-à-vis d'Alexandre Dénériaz en 1871 ; si le rédacteur du *Nouvelliste* se donnait la peine de se plonger quelques instants dans ce passé qu'il respecte et devant lequel il s'humilie souvent, il constaterait que nous n'avons rien inventé et rien exagéré.

Impossibilité théologique, écrit-il, que des prêtres aient annoncé qu'ils refuseraient le secours de la religion à un mourant parce qu'il avait voté pour un libéral.

M. Ch. Haegler n'ignore pourtant pas que les prêtres sont des hommes, et par conséquent faillibles ; ce n'est pas la première fois qu'on constaterait qu'entre les principes du christianisme et leur application il y a un abîme.

Le veau d'or, les images, les vendeurs du temple n'ont point disparu.

Le parti radical suisse, nous dit-on, a depuis longtemps cessé d'enfourcher cette rossinante qu'est le cléricalisme. Certainement, parce que notre parti peut compter les cantons dans lesquels sévit encore ce regrettable mode de faire.

Notre contradictoire veut absolument faire voir à ses lecteurs la lune en plein jour ; malgré les faits que nous avons signalés et que nous pouvons prouver (il s'est bien gardé de les contester), il persiste à affirmer que le cléricalisme est mort et que notre montre retarde.

Que nenni.

A Lucerne, au Tessin, à Fribourg et en Valais, le cléricalisme, bien que condamné par les chefs de l'Eglise, banni par nombre de pratiquants sincères, telle une mauvaise herbe, pousse chaque jour de nouvelles racines à côté de celles que l'on arrache.

C'est cet état d'esprit qui fausse partiellement la politique.

Un abus, un scandale même est-il dénoncé dans un canton catholique, qu'immédiatement une grande partie du clergé, au lieu de se faire le défenseur de l'honnêteté, masque le cas, cherche des circonstances atténuantes, et cela uniquement parce que ce sont des adversaires politiques, ces damnés radicaux, qui l'ont signalé.

De nos jours, comme autrefois, la plus grande partie des ecclésiastiques (les exceptions augmentent chaque jour, ce dont nous nous réjouissons) s'est transformée en missionnaires qui vont prêcher le croisade contre tous ceux qui ne veulent pas s'incliner bien bas devant les principes du parti conservateur-catholique.

Il y a quelques mois, en pleine église de Monthey, un prédicateur faisait de la réclame pour l'*Echo Illustré* ; c'était son droit ; par contre, pourquoi a-t-il conseillé d'abandonner la lecture des autres journaux ? Pourquoi ? parce que l'on cherche toujours dans certains milieux à faire de conservateur le synonyme de catholique, dans un but électoral facile à comprendre.

Nous le répétons, le jour où les ministres des différents cultes ne s'immisceront plus dans les affaires politiques et se borneront à enseigner la charité chrétienne, à donner l'exemple, à combattre les fautes, les abus, à prêcher l'amour du prochain, l'entraide, la religion restera en-dessus des partis et n'en sera que mieux respectée.

M. Ch. St-Maurice s'est fâché, nous démontrant ainsi que nous avons touché juste ; il nous compare à quelque aveugle jouant de la clarinette au bout d'un pont.

Réforme de la S.d.N.

Le nouvel échec que la Société des nations vient de subir dans l'affaire italo-éthiopienne ne doit pas sonner le glas de la Ligue, il doit amener les puissances qui en font partie à remanier le pacte. La Société des nations, comme toute entreprise humaine, est perfectible. Ses défauts devaient apparaître au fur et à mesure des circonstances. Il était impossible de tout prévoir. L'on n'a jamais vu un code auquel les législateurs n'ont dû apporter aucune modification.

Peut-être la Ligue aurait-elle pu appliquer tous les articles de son pacte. Si elle avait été, dès le premier jour, universelle ; mais elle fut tout d'abord l'affaire des Alliés, dont elle rendait en quelque sorte les décisions intangibles, puis elle eut le malheur très grand de ne pas voir entrer dans son sein les États-Unis, dont le président avait pourtant été le principal inspirateur du pacte et le désignateur de son siège permanent. Pour compenser cette perte, la Ligue ouvrit ses portes à des peuples qui étaient loin d'avoir atteint un degré de civilisation assez avancé pour apporter une autorité nouvelle à la Société des nations. On avouera bien que le Hedjaz et l'Abyssinie ne pouvaient pas remplacer les États-Unis dans le concert des nations.

Il ne faut pas oublier non plus que la règle de l'unanimité inscrite dans le Pacte a été une des causes principales des échecs subis par la Ligue au cours de ces seize premières années. Un seul État, si petit soit-il, pouvait paralyser l'action coercitive. Pour obtenir un vote unanime, il fallut parfois avoir recours à des subtilités juridiques, à des artifices de procédure et, parfois même, à des concessions savantes. L'article 16, qui traite des sanctions, aurait dû recevoir une application immédiate dans tous les cas d'agression, puisqu'il est stipulé que les membres de la Société doivent rompre aussitôt toutes relations commerciales et financières avec l'État qui a commis un acte de guerre. Leurs nationaux doivent également cesser tous rapports avec ceux du pays en rupture de pacte. Bien mieux, le second paragraphe met le Conseil dans une situation spéciale puisqu'il lui fait un devoir de recommander aux divers gouvernements le recours aux forces militaires pour réduire la résistance du pays en état de révolte contre le Pacte. Il faut bien avouer que cet article 16 est demeuré inefficace parce qu'on a sans cesse différé ou amené son application. Le Japon a pu envahir la Chine du Nord et créer de toutes pièces le Mandchoukouo sans qu'on lui applique les sanctions prévues. Quand on a menacé de le faire, il a tout simplement rompu avec l'organisme de Genève sans aucun inconvénient pour lui.

Cet exemple déplorable a été suivi par l'Italie et les quelques sanctions économiques appliquées n'ont point empêché les armées du Duce de s'emparer de l'Éthiopie et d'en chasser le Négus. Parce que le représentant de celui-ci ose encore s'asseoir à la table du Conseil, le délégué de l'Italie s'en va en frappant la porte. Il ne reviendra à Genève que lorsque les sanctions économiques seront levées. Le Duce va même jusqu'à déclarer que l'aggravation de celles-ci serait considérée par lui comme un *casus belli*. Le chef du gouvernement italien sait bien que les sanctions économiques ont fait faillite et qu'aucun État ne partira en guerre contre lui au moment où l'on a besoin de l'Italie pour assurer la sécurité de l'Europe. Dès l'instant que cet article 16 est inapplicable, il faut le modifier.

L'organisme de Genève est, à vrai dire, trop compliqué, trop lourd ; il est nécessaire de le rendre plus souple et, partant, plus efficace. Le sort des petites nations comme la nôtre dépend de cette réforme. Peut-être faudrait-il créer des ententes régionales dans le cadre de la S. d. N. afin de mobiliser les intéressés au premier danger. Une menace sur le Rhin produit un autre effet à Paris, à Bruxelles, à Londres et en Suisse que dans l'Amérique latine ou au Japon. Il appartient donc aux puissances vers lesquelles cette pointe serait dirigée de prendre des mesures immédiates, puis d'en référer à l'ensemble des membres de la S. d. N., afin d'obtenir leur appui économique, financier et peut-être militaire.

Qu'il démontre l'inexactitude de nos affirmations, et nous accepterons son jugement.

En attendant, nous préférons être l'aveugle du bout du pont qu'imiter l'autruche et se cacher la tête dans le sable pour ne pas voir. Mr.

Un problème vital

L'approvisionnement de la Suisse en cas de guerre

La situation politique actuelle de l'Europe a engagé diverses personnes à étudier la question de l'approvisionnement du pays, tel qu'il se présente aujourd'hui par rapport à ce qu'il était au 1er août 1914 au moment de l'ouverture des hostilités.

Après un examen sommaire du problème, nous en arrivons à la conclusion que la situation actuelle est pire encore qu'au 1er août 1914 alors qu'elle était cependant très dangereuse par le fait surtout de l'imprévoyance des autorités fédérales.

I. La situation au 1er août 1914.

La réserve de blé du Commissariat central des guerres n'était alors que de 1670 wagons au lieu de 3000 wagons prévus, c'est-à-dire pour une durée de dix à quinze jours seulement. Par bonheur, à cette époque, le commerce des blés et farines était encore libre et les importateurs de blé comme les meuniers avaient un stock d'environ 5000 wagons sans compter 7000 à 8000 wagons achetés, en voie d'acheminement vers la Suisse, soit environ 15.000 wagons dont on put disposer.

L'apport des blés du pays comme réserve fut à peu près nul pendant les premières années de guerre (200 wagons en 1914, 2 wagons en 1915 et aucun en 1916). Ce n'est qu'en 1918 que les livraisons par contrainte produisirent 9101 wagons en froment, seigle, épeautre, méteil, orge, avoine et maïs, tout juste de quoi nourrir les producteurs-consommateurs, dont le nombre était de 610.000 en chiffre rond à cette époque.

II. Quantités de marchandises nécessaires.

Pour assurer, dans les meilleures conditions possibles, l'approvisionnement du pays et le transport des marchandises, le Conseil fédéral dut créer deux organismes spéciaux : la Société suisse de surveillance économique (S. S. S.) et l'Office central des transports (Féro) ; personne n'a oublié leurs utiles interventions.

Le Féro établit approximativement les besoins mensuels de la Suisse en vivres et matières :

	wagons
Denrées panifiables	2.600
Avoine, orge, tourteau, maïs, riz, sucre,	2.400
Café, graisse et huile, cacao	365
Cuir, laine, chanvre, etc.	330
Méclasse, tabac, alcool et divers	805
Total :	6.500

soit une importation totale de 78.000 wagons par année.

Ces chiffres représentaient donc, il y a 22 ans, le minimum indispensable en tenant compte des restrictions de toutes sortes. Ils ne comprenaient ni les importations de certains produits manufacturés, ni les houilles, les fers et les aciers, qui formaient à eux seuls le plus fort tonnage de nos importations, soit environ 300.000 wagons, en temps ordinaire ; ils ne comprenaient pas non plus les foin, pailles, farines pour le bétail et les engrais chimiques pour l'agriculture. Bref, nous estimons qu'à l'heure actuelle, une importation totale et annuelle d'environ 650.000 wagons (1.780 wagons par jour) est normale, dont environ 120.000 wagons pour notre agriculture.

III. Situation présente.

Les dures leçons de la guerre ont été utiles dans une certaine mesure, en ce qui concerne notre approvisionnement en blé disponible dans le pays, étant donné les réserves appartenant à la Confédération et qui existent dans les entrepôts fédéraux et dans les moulins, ainsi que le supplément

L'Union européenne préconisée par feu Briand aurait permis une localisation des compétences. Il conviendrait également de s'inspirer de ces deux principes inscrits dans le Pacte fondamental de la Confédération suisse : « Si une dissension surgit entre quelques-uns des Confédérés, ceux dont le Conseil a le plus de poids doivent intervenir comme médiateurs pour apaiser le différend selon le mode qui leur paraîtra efficace ; et les autres Confédérés devront se tourner contre la partie qui rejetterait leur sentence. »

Quoi qu'il en soit, le problème de la réforme de la S. d. N. est posé, mais il s'écoulera encore du temps avant qu'il soit résolu.

fourni par le solde des blés du pays qui n'est pas encore complètement moulu.

Alors que, en août 1914, ce sont les stocks du commerce qui ont sauvé la situation, actuellement, par suite du contingentement, les stocks sont pratiquement nuls. On peut estimer à environ 15.000 wagons, comme en 1914, suffisant pour 3 à 4 mois seulement, notre approvisionnement en blé.

En outre, la différence est énorme (par la faute des contingents et droits prohibitifs dont nous sommes frappés) sur un certain nombre d'articles de première nécessité pour l'alimentation de l'homme et du bétail et pour assurer notre activité économique.

Nous constatons une diminution des importations en Suisse, que nous estimons à environ 20.000 wagons de pommes de terre, 20.000 wagons d'articles fourragers, quelque 100.000 têtes de bétail avec une partie desquelles on a fait des conserves, qui ont passé la frontière, et 40.000 wagons au minimum de métaux, acier, cuivre, charbons, etc. ; plusieurs de nos usines ont dû fermer leurs portes et la plupart des autres marchent au ralenti.

D'autre part nous avons plus de 100.000 chômeurs, dont la moitié reçoivent des allocations qui les démoralisent, un quart ont du travail et un quart n'ont rien du tout, alors que, si on le voulait, on pourrait, en bonne partie, résoudre ce douloureux problème en mettant en chantier certains grands travaux urgents.

Les travaux de régularisation du niveau du Léman et des lacs jurassiens, ceux de la navigation fluviale s'imposent. Ils entraîneraient, comme partout ailleurs, une augmentation du trafic des chemins de fer après leur réorganisation, à condition qu'intervienne une baisse des tarifs de 30 à 50 %.

IV. L'acheminement de nos importations.

Comme en 1914, les deux tiers de nos importations se font par le nord, c'est-à-dire par la ligne du Rhin. Or, cette ligne sera certainement coupée dès le premier jour d'une conflagration. Nous devrions donc de nouveau nous tourner vers le sud, c'est-à-dire vers la France et l'Italie. En ce qui concerne ce dernier pays, nous ne pouvons guère compter sur le port de Gênes, d'autant plus que nous appliquons à l'Italie les sanctions. Mais voudra-t-elle et pourra-t-elle faire l'immense effort qu'elle a fait pendant quatre ans consécutifs et grâce auquel nous n'avons pas eu faim ?

Pourra-t-elle mettre ses voies de chemins de fer à notre disposition et ne sera-t-elle pas obligée de nous dire encore une fois d'utiliser le Rhône comme voie navigable ? Mais, pas plus qu'en 1914, le Rhône n'est aujourd'hui une voie de grand trafic. Pourquoi ? Parce que les leçons de la guerre n'ont servi à rien sous ce rapport. Souvenons-nous des restrictions sans nombre que nous avons opposées à la France lorsqu'elle a voulu rendre le Rhône navigable, en lui assurant, par la régularisation du niveau du Léman, le courant d'eau constant qui lui était indispensable ; n'oublions pas non plus que nous n'avons pas poussé activement les études et les travaux sur notre territoire.

Voilà 25 ans que cette question est à l'étude et le premier coup de pioche n'est pas encore donné chez nous, alors que la France a déjà exécuté de grands travaux, notamment à Lyon et qu'elle vient de mettre à l'enquête ceux de Génissiat.

Quant aux transports par chemin de fer sur notre propre territoire, nous ne devons pas nous faire d'illusions à ce sujet. L'électrification est une belle chose qui nous a coûté beaucoup d'argent, mais qui risque de nous jouer de mauvais tours en cas de conflit !

Une statue de vache

Il existe à Seattle, une des principales villes de l'Etat de Washington, sur la baie Elliott, une curieuse statue de marbre, celle d'une vache. Il est vrai que cet excellent ruminant statufié sort de l'ordinaire. Cette vache illustre à détenir, en effet, le record mondial de production laitière : 16.778 litres en 365 jours et 15.897 litres au cours de la deuxième année, soit une moyenne de 45 litres environ quotidiennement.

Les descendants de cette remarquable vache ont, paraît-il, hérité les qualités de leur aïeule, puisqu'on a constaté que, dix ans après elle, une de ses petites-filles a donné 16.303 litres en un an.

Elèvera-t-on aussi une statue à cette petite-fille qui marche — si l'on peut dire — sur les traces de sa grand-mère ?

La course de la Forclaz

Cette épreuve difficile avait attiré l'affluence à Martigny et comme elle coïncidait avec un rallye motocycliste suisse, ce fut dès dimanche matin l'assaut de notre bonne ville par les moteurs ; de tous côtés ce n'étaient que files de motos ou d'autos et l'on put se rendre compte du rôle énorme que peuvent jouer ces véhicules en cas de guerre notamment.

Tandis que M. Tissières s'occupait avec M. Muller du rallye, au Casino Etoile, M. Joseph Balma, l'actif président du comité d'organisation, et Mlle Balma, se tenaient à la permanence chez Kluser et mettaient la main aux derniers préparatifs.

Le temps était au beau et dès onze heures le public afflue ; il y eut même un peu d'embouteillement.

Au Brocard, les concurrents donnaient un dernier coup d'œil à leur cheval d'acier.

A 1 h. 30 le premier bolide part ; la lutte commence et lorsque l'on voit les temps réalisés, 10 minutes, on reste éberlué. Les records ont été battus. Nous donnons les résultats plus bas.

Malheureusement la pluie se met de la partie, mais cesse au moment de la distribution des prix qui eut lieu sur le kiosque, à 18 heures.

M. C. Pitteloud qui avait assisté à une partie des courses apporte le salut du gouvernement et félicite les organisateurs de cette manifestation qui a été impeccable.

M. Marcel Haecker, président central de la Fédération suisse de motocyclistes, lui succède à la tribune et apporte les félicitations du comité directeur ; il félicite tout spécialement M. Joseph Balma et sa sœur Mlle Balma qui se sont dévoués sans compter et profite de l'occasion pour protester contre les prétentions du Conseil fédéral en matière de benzine ; il annonce que tous les propriétaires de véhicules à moteur seront appelés à faire la grève un dimanche en guise de protestation et que si cela ne suffit pas il faudra aviser à de nouvelles mesures.

M. Joseph Balma proclame ensuite les résultats du rallye et de la course de la Forclaz.

Terminons en félicitant à notre tour M. Joseph Balma qui s'est révélé un organisateur de première force, Mlle Balma, l'âme de la manifestation, ainsi que tous ceux qui, à un titre quelconque, se sont dépensés pour la réussite de cette épreuve.

Course de la Forclaz

AMATEURS :

- Classe 250 cm³ : 1er Ulfing Hans, Zurich 17'44"6.
Classe 350 cm³ : 1er Pont Meinrad, Sierre, 14'12"2 ; 2. Locki Henri, Genève, 15'05"8.
Classe 500 cm³ : 1er Lehner A., Montana, 11'29"4 ; 2. Leuzinger Jakob, Martigny, 12'00" ; 3. Métral Roland, Martigny, 12'06"4.
Classe 750 cm³ : 1er Dellsperger Rolph, Berne, 13'06"2 ; 2. Schenkel Otto, Zurich 13'42"2.

EXPERTS :

- Classe 125 cm³ : 1er Beyeler Ernest, Graenichen, Zehnder, 13'56" (41.640 km.).
Classe 175 cm³ : 1er Kaufmann Hans, Zurich, M. M., 13'26"2 (43.180 km.) ; 2. Casagrande G., Winterthour, Casagrande sp. 14'40"6.
Classe 250 cm³ : 1er Rauss Robert, Neuchâtel, Allégo, 12'32" (46.292 km.) ; 2. Schubach Hermann, Berne, Rudge, 12'39"8 ; 3. Bianchi R., Lugano, Universal, 12'55"4.
Classe 350 cm³ : 1er Haenni Ernest, Gasel, Norton, 10'47"8 (53.738 km.) ; 2. Bizzozero Arthur, Berne, Motocacoche 10'55" ; 3. Giroud Luois, Genève, Casey, 12'27"2.
Classe 500 cm³ : 1er Cordey Georges, Neuchâtel, Norton, 10'39"4 (54.404) ; 2. Bizzozero A., Berne, Motocacoche, 11'10"06.
Classe 750 cm³ : 1er Haenni Ernest, Gasel, Norton, 10'40"8 (54.325) ; 2. Kaufmann Hans, Zurich, N. S. U., 11'02".

SIDE-CARS :

- Classe 600 cm³ : 1. Aubert Ferdinand, Genève, Norton, 11'58"2 (48.470) ; 2. Casagrande G., Winterthour, Universal 12'51"8 ; 3. Meuwly Henri, Fribourg, Motocacoche, 13'56"8 ; 4. Muhlemann Fritz, Berne, F. N., 15'07"8.
Classe 1000 cm³ : 1. Kirsch Alfred, Fribourg, Universal 11'56" (48.619 km.).

Meilleurs temps de la journée :

Experts : solo, Cordey Georges, Neuchâtel, Norton, 10'39"4 (54.444 km.).

Side-cars : Kirsch Alfred, Fribourg, Universal, 11'56" (48.619 km.).

Amateurs : Lehner A., Montana, 11'29"4 (50.495).

Résultats du rallye de la course de la Forclaz

Rangs	CLUBS :	Points
1re Catégorie :		
1	Moto-Sporting-Club, Genève	8844
2	Moto-Club Romand, Lausanne,	7000
2me catégorie :		
1	Moto-Club Fribourgeois, Fribourg	5450
2	Moto-Club de Vevey	3774
3me catégorie :		
1	Moto-Club des 13, Genève,	5808
2	Cyclophile de Fleurier	5535
3	La Côte Neuchâteloise, Peseux,	4140
4	Moto-Club de Plainpalais, Genève,	3960
5	Club Motocycliste, Genève,	3696
6	Moto-Club Genevois, Genève, ex-aequo,	2508
7	Norton-Club, Genève	2508
8	Motorfahrer-Club, Berne	2502
9	Moto-Club B. S. A., Chaux-de-Fonds,	2067
10	Moto-Club Zweisimmen, Lenk,	1628
11	Moto-Club Royal-Enfield, Lausanne	1610
12	Moto-Club Lemania, Lausanne,	1540
13	Moto-Club Riviera, Vevey,	1315
14	Moto-Club, U. M. S. Zurich	1160
15	Moto-Club de Duding	915
16	Moto-Club de Montreux	528
Section Valaisanne		
1	Moto-Club de Montana	420
2	Moto-Club d'Entremont	418
3	Moto-Club du Rhône, Sion	330

Fête centrale de „Stella“

Les membres des sections universitaires de « Stella Helvetica » avaient eu l'heureuse idée de revenir à Martigny pour célébrer les fastes de leur 54^{me} Fête centrale. Dès samedi, les étudiants auréolés de leurs casquettes multicolores aux étoiles d'or et bleu, déambulaient dans nos rues et jetaient partout une note estudiantine très claire et très gaie, bien caractéristique de « Stella ».

Les Stelliens suisses ont donc été les hôtes de Martigny pendant deux jours.

Samedi, dès 10 heures, l'attention était attirée par ces jeunes gens portant la culotte blanche de peau, les bottes, qui déambulaient en ville.

Le comité d'organisation les avait répartis entre les trois hôtels Kluser, Terminus et Grand St-Bernard.

Samedi, à 14 heures, la séance plénière des jeunes avait lieu à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Max Crittin ; dès 16 heures elle fut ouverte au public pour la lecture et discussion des travaux centraux. Noté le sujet suivant : La presse et l'opinion.

La soirée théâtrale et musicale

Dans la salle de théâtre, toute neuve et toute pimpante du Nouveau Collège, les spectateurs étaient venus nombreux. Les Stelliens chantèrent leur chant officiel de ralliement « Vivat Stella ».

La section de Lausanne nous présenta ensuite un prologue estudiantin, fait surtout de blagues sur les événements et les personnalités d'actualité. Nous avons plus spécialement retenu « L'Ode à l'Angleterre », empreinte d'une fine ironie, la chanson sur la lenteur vaudoise. « Rien ne sert de s'énerver », etc.

Ce prologue créa tout de suite une atmosphère de cordialité et de sympathie.

M. Baroz, membre de la section genevoise, interpréta au piano la « Polonaise » de Chopin et la « Danse des gnomes » de Liszt. Il est difficile pour un chroniqueur incompetent en matière musicale de faire une critique de cette interprétation, mais les applaudissements et les rappels enthousiastes du public auront sans doute montré à M. Baroz combien son jeu délicat, fin et nuancé, avait été apprécié.

Pour terminer la section genevoise joua la célèbre pièce « Mon Bébé », comédie en 3 actes de M. Hennequin. Le public de Martigny se rappelle que « Le Masque » avait déjà présenté, avec succès, cette pièce désopilante, il y a quatre ans.

Les Stelliennes et les Stelliens de Genève ont laissé de l'interprétation de « Mon Bébé » une excellente et vivante impression. Nous relèverons tout d'abord la création remarquable de Mlle Garcin dans le rôle de Mme Harrison ; Mlle Garcin est trop connue pour qu'il soit nécessaire de s'étendre longuement sur son grand talent d'actrice. Mme Fiorina, qui en trois jours a remplacé une actrice malade, a tenu le rôle de Kitty Scott avec beaucoup de grâce, de compréhension et d'intelligence.

Mlle Souvairan fut cette ravissante soubrette. MM. Humbert et Ruffieux, qui incarnaient les personnages de William Harrison et de Jimmy Scott furent parfaits.

Les autres actrices et acteurs, dans des rôles secondaires, complétèrent heureusement cette excellente distribution. Toutes les péripéties comiques, les imprévus, les quiproquos qui jaillissent tout au long de cette pièce ont été excellemment mis en évidence et ont fait spontanément éclater les rires et les applaudissements dans la salle conquise.

Nos félicitations chaleureuses et nos remercie-

Parti libéral-radical valaisan et parti radical-démocratique suisse.

— A la suite de la réélection du Comité central du parti radical-démocratique suisse les commissions permanentes ont été renouvelées.

Il convient de souligner la place importante accordée aux radicaux valaisans qui démontre combien leur travail est apprécié par le Comité directeur.

Représentant au Comité central M. C. Crittin, conseiller national.

Commission I, commerce, industrie, métier, finances, M. Mce Delacoste, président de Monthey.

Commission V, Organisation de la jeunesse, sports, MM. Joseph Martin, avocat, Monthey, et René Spahr, député, Sion.

Une lettre de M. le conseiller d'Etat Escher.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le dernier numéro du *Confédéré* vous publiez sous le titre de « Flagrant égoïsme » une correspondance terminée par un N. B. qui a la teneur suivante :

« Nous apprenons aujourd'hui qu'une pétition circulerait en Haut-Valais demandant que tous les crédits dits des routes alpêtres soient affectés à la Furka ; on affirme même qu'elle est patronnée par un conseiller d'Etat... »

Pour éviter tout malentendu, je vous prie de noter que le soussigné ignore tout de la pétition dont il est question et il doute sérieusement qu'une pétition de ce genre ait été lancée.

Le problème des routes alpêtres est une question intéressante tout le canton et il serait vraiment regrettable que des rivalités régionales en rendent la solution impossible.

Veuillez agréer, etc.

Escher, conseiller d'Etat.

Après les vols d'Arolla. — (Inf. part.)

On a découvert dans la grange où les contrebandiers arrêtés avaient couché un grand sac contenant divers objets volés dans les hôtels d'Arolla, au cours de la fameuse mise à sac. La gendarmerie avertie de ce fait nouveau est montée sur les lieux

pour ouvrir une nouvelle enquête. Les contrebandiers, que le juge d'instruction du district d'Hérens avaient gardé à sa disposition, seront interrogés de nouveau et l'on confrontera leurs empreintes digitales avec celles que l'on vient de relever dans le sac. S'ils ne sont pas coupables, ils connaissent certainement les auteurs des cambriolages, ou ils en sont les complices.

Les meubles étaient obligamment prêtés par la maison Charly Moret.

Après la représentation un cortège aux flambeaux, conduit par l'« Harmonie municipale », défila dans les rues de Martigny-Ville et se termina par un joyeux « picoulet » sur la place du Mont-Blanc. Puis un bal intime et stélien se déroula dans le cadre élégant de l'hôtel Kluser.

Le banquet de dimanche

Le banquet était honoré de la présence de M. le préfet Thomas, de M. André Desfayes, conseiller, entourant le président des Vieux Stelliens, M. Albert Nally, de Genève.

C'est son fils qui fonctionne comme major de table.

Le premier discours fut celui de M. Victor Dupuis, avocat, qui, au nom des Stelliens habitant le Valais et du comité d'organisation de la fête, souhaite la bienvenue en termes éloquentes. Il rappelle notamment le souvenir de M. René Couchepin, vice-président central lors de la fête de 1929 et que la mort a brutalement arraché à sa famille et à ses amis.

La parole fut ensuite donnée à M. le préfet Thomas ; le représentant du gouvernement sait trouver des paroles qui vont droit au cœur des stelliens ; il les remercie d'avoir choisi le Valais, notamment Martigny, comme lieu de leur fête.

M. André Desfayes, conseiller, rappelle tout d'abord la décision communale de ne plus se faire représenter aux banquets qui ont lieu à Martigny, parce qu'il y en a trop ; s'il prend la parole c'est donc en qualité de stélien, mais il se croit autorisé à saluer les étudiants au nom des autorités et de la population.

Il fut longuement applaudi. Il démontre enfin que l'étoile stélienne ne pouvait nulle part ailleurs se trouver mieux que dans le pays des 13 étoiles.

M. Montangero apporte les vœux de l'Harmonie municipale et rappelle que musiciens et étudiants ont le même idéal.

Enfin M. Nally distribua les remerciements ; il dit combien il aime le Valais et parodiant un phrase célèbre, il affirme que tout Suisse a deux patries : son canton et le Valais.

Il a été donné lecture des lettres d'excuses de MM. Camille Crittin, conseiller national, retenu, de M. Pitteloud, président du Conseil d'Etat, de M. le prieur Cornut, ainsi que d'un monceau de télégrammes.

A Salvan.

A 14 h. 45 la nombreuse cohorte s'embarquait en train spécial pour Salvan. Il convient de remercier M. Sauthier, directeur du M. C. pour sa complaisance.

Malheureusement la pluie s'était mise de la partie et l'on dut se réfugier à l'hôtel des Gorges du Triège où le président de la commune, M. Revaz, offrit un généreux vin d'honneur.

M. Wissmer, vieux stélien, le remercia de son geste aimable et apprécié. La musique fut mise en branle et l'on dansa jusqu'à l'heure du départ pour Martigny.

Et ce fut la démobilisation. Les trains du soir emportèrent les casquettes blanches, bleues, rouges, violettes ; encore une centrale de terminée et qui va compléter la collection des souvenirs.

Comme volent les années,

Non voici bientôt des vieux... Mr.

pour ouvrir une nouvelle enquête. Les contrebandiers, que le juge d'instruction du district d'Hérens avaient gardé à sa disposition, seront interrogés de nouveau et l'on confrontera leurs empreintes digitales avec celles que l'on vient de relever dans le sac. S'ils ne sont pas coupables, ils connaissent certainement les auteurs des cambriolages, ou ils en sont les complices.

Pour limiter les incendies. — (Inf. part.) D'entente avec le Conseil d'Etat, le commandant de la gendarmerie est en train d'édicter un nouveau règlement pour limiter le nombre des incendies par des mesures de précautions spéciales dans les communes.

Il compte également réprimer beaucoup plus sévèrement les incendies volontaires en dépistant les coupables.

C'est ainsi qu'à Monthey on vient d'arrêter l'auteur du récent incendie que l'on soupçonne d'avoir mis le feu à une maison pour toucher une prime d'assurance.

Fully. — Convention électrique. — On nous écrit : Sous ce titre le *Confédéré* vient de publier un article tendancieux concernant le service électrique de notre commune. Son auteur, courageux, a pris la précaution de se cacher sous le voile de l'anonymat.

La convention de 1921 est faite pour une durée de 30 ans, avec un droit de résiliation pour la commune au bout de 15 ans. L'indemnité à verser aux concessionnaires est déterminée par l'art. 8 de résiliation anticipée. La commune, pour reprendre l'exploitation du réseau, doit faire un rachat.

Ce même correspondant écrit que la circulaire expédiée par la société d'éclairage n'est pas exacte. Les frais pour poteaux, transformateurs, ne seraient pas à compter dans les frais d'entretien. Ici le public est induit en erreur. Les frais pour changement de poteaux, déplacement de lignes ou transformateurs ne constituent pas une amélioration du réseau. En 1935, sans faire d'amélioration de réseau, la société a dépensé plus de 1100 francs pour poteaux. Un déplacement du transformateur

de Châtagner a coûté 1600 francs. Dire que ces dépenses seront remboursées aux concessionnaires, c'est tromper volontairement le public.

La circulaire adressée par la société n'était qu'un exposé de faits faciles à contrôler. En 1921, les concessionnaires, dans les assemblées primaires, ont toujours plaidé pour garder à la commune l'exploitation du réseau. Ce n'est qu'après que l'assemblée primaire eût décidé de ne pas garder le réseau, que M. V. a déposé son projet.

Les intérêts de la commune n'ont jamais été en concurrence avec ceux de la société actuelle d'éclairage.

Dans leur circulaire, les concessionnaires se sont abstenus de parler de la résiliation anticipée de la convention, ce droit étant uniquement donné à la commune. Ils s'en tiennent uniquement à la convention qui pour eux fait loi.

Société d'éclairage de Fully.

Sierre

Une disparition mystérieuse

On nous écrit :

Nous lisons dans la *Patrie Valaisanne* que la banquette cantonale de musique a été remise à M. Oscar de Chastonay qui jura qu'une garde persévérante et fidèle serait montée auprès du drapeau !

... Nous ignorons pourquoi la société de chant *Edelweiss*, Muraz-Sierre, ne lui a pas confié la garde du sien !... sûrement que les valeurs n'auraient pas pu pénétrer dans l'armoire du tribunal... Taravella.

Un parricide condamné à Sierre

Le tribunal du district de Sierre vient de condamner à 15 ans de réclusion le nommé Emile Solioz, qui l'an dernier, au mois de décembre, avait assommé son père, M. Joseph Solioz, au cours d'une discussion et l'avait jeté dans la Lienne. Le prévenu prétendait que c'est en poussant son père, un septuagénaire, qu'il l'avait fait tomber contre une borne et qu'il l'avait ainsi tué involontairement. Mais le rapport d'autopsie établit que le vieillard avait reçu plusieurs coups à la tête et qu'il avait été jeté dans le fleuve alors qu'il vivait encore.

Le ministère public avait requis 12 ans de réclusion contre Emile Solioz, alors que son défenseur avait plaidé l'homicide involontaire.

Etat-civil de Sierre

Naissances : Cretz Lyliane-Madeleine de Joseph et de Madeleine née Nançoz ; Clivaz Gabriel-Marc d'Alexis-Antoine et de Catherine née Genoud ; Rouviny Denise d'Arthur et de Léontine née Bagnoud ; Jordan Susanna de Jean et de Adélaïde née Elsig ; Salamin Yvan de Hubert et de Héloïse née Vocat ; Bechter André de Maurice et de Marthe-Angèle née Déléze ; Seiler Norbert-Nicolas de Jean-Frédéric et de Anna-Marie née Allenspach ; de Serényi Wilfried-Franz de Béla-Adalbert et de Erna-Louise née Voigt ; Karlen Hermine-Lucie de Raphaël et de Emma née Knubel.

Mariages : Clausen Adolphe, d'Ernen, et Amos Yvonne-Marie-Victoire, de Randogne ; Mengis Charles-Théodore-César, de Rheinfelden, et Fluck Klara-Elisabeth, de Winterthour ; Bregy Philipp-Alfred, de Oberems, et Brunny Hilda, du Chenit (Vaud) ; Zufferey Regis, de St-Luc, et Aufderreggen Ida, de Obergesteln ; Vianin Edouard, de St-Jean, et Mayor Marie-Aimée de Nax ; Briguet Georges, de Lens, et Brunner Fridoline, de Wiler-Laetschen.

Décès : Torrent née Besse Marie-Angeline, d'Arbaz, née en 1884 ; Berclaz Jean-César, de Randogne, née en 1900 ; Clivaz née Genoud Catherine, de St-Jean, née en 1894 ; Vogel Ernest, d'Unterbach, née en 1890 ; Anderreggen Jean, d'Obergesteln, né en 1878 ; Rey Marie-Antoinette-Julie, de Sierre et Lens, née en 1869 ; Zufferey Jérôme-Joseph, de Chandolin, St-Luc et Chippis, né en 1857 ; Gasser François-Placide, de Randogne, né en 1866 ; Rey François-Candide, de Chermignon, né en 1863 ; Panchard Ernest-Antoine, de Bramois, né en 1898 ; Wicki Franz, de Schupheim (Lucerne), né en 1854 ; Elmer née Schläpfer Maria-Hermine, d'Elm (Glaris), née en 1863 ; Salamin, née Roth Catherine-Clémentine, de St-Luc, née en 1863.

Martigny

Tir militaire obligatoire

Les tirs obligatoires pour les communes de Martigny-Ville, Martigny-Bourg et La Bâtiar, auront lieu les dimanches 21 juin et 5 juillet de 6 h. à midi et de 13 h. 30 à 18 h. au nouveau Stand de Martigny.

Les tireurs ne seront admis que sur présentation de leurs livres de service et de tir.

La cotisation de 1 fr. pour les tireurs ayant fait partie d'une Société de tir militaire et la finance d'entrée de 5 fr. pour les tireurs n'ayant pas encore fait partie d'une Société de tir militaire seront perçues avant le tir.

Société de Tir de Martigny.

Un motocycliste se tue à Martigny-Bourg

Samedi après-midi M. Joseph Décaillet de Salvan descendait le Bourg ; arrivé près de la Place il passa à gauche de la chaussée pour se rendre chez un négociant et vint se jeter avec violence contre l'automobile du Dr. Besse de Sierre.

Relevé par des témoins et M. Michellod on constata qu'il était sérieusement atteint.

Il fut transporté à l'Hôpital par l'ambulance du garage des Alpes mais décéda pendant le parcours.

La moto est hors d'usage et le capot de l'automobile est enfoncé.

Aucune faute ne peut être imputée au conducteur de l'automobile.

Nous présentons nos condoléances à la famille de Joseph Décaillet.

L'Harmonie de Sion à Martigny

L'Harmonie de Sion, revenant des Marécottes, s'est arrêtée à Martigny ; elle a crânement défilé dans nos rues et a pris une collation chez Kluser.

Dimanche à Martigny

Il y a eu de l'animation à Martigny samedi et dimanche ; samedi les coureurs se réunissaient à l'hôtel du Grand St-Bernard ; il y avait concert chez Kluser par l'orchestre Alwais, tandis que sur la place, le Café du même nom avait organisé un concert par disques.

Encaissements aux meilleures conditions,
Adrien DARBELLAY, agent d'affaires, Martigny

Accident d'auto

Dimanche matin, vers onze heures, un tricycle neuchâtelois s'est jeté contre le mur du Martigny-Orsières avant le pont de La Croix.

Une dame a eu la clavicule fracturée et une blessure à l'oreille.

Georges Milton, au Royal

Hier soir, au Royal, on a fêté Georges Milton, l'irrésistible «Bouboule», qui nous revenait dans un de ses meilleurs films : Embrassez-moi, tiré de la pièce de Tristan Bernard.

Un éclat de rire du commencement à la fin. Allez donc oublier vos soucis au Royal. 3 séances, encore lundi, mardi et mercredi.

Prolongation de «Veille d'armes»

Ce soir, lundi, à l'Etoile, 8e et dernière séance du grand film français «Veille d'Armes».

Pendant un bal à bord du navire commandé par le commandant de Corlaix, l'«Alma», Mme de Corlaix rencontre le lieutenant d'Arnelles qu'elle n'a pas revu depuis son mariage.

Elle voudrait lui expliquer qu'elle aime son mari et qu'il faut oublier le passé.

Par la maladresse d'un matelot, elle est enfermée dans la cabine du lieutenant et comme l'«Alma» est obligé d'appareiller brusquement pour poursuivre un bateau insurgé, elle est emmenée avec le bateau et assiste à la bataille qui va suivre.

L'«Alma» coule. D'Arnelles a été tué tandis que de Corlaix a été sauvé par un matelot. Il passe en conseil de guerre où on l'accuse de n'avoir pas su distinguer le bateau ennemi.

Seule sa femme, qui a de son côté échappé au naufrage, a vu que le bateau ennemi avait arboré des feux français. Au cours de l'instruction, elle avoue donc qu'elle était à bord. De Corlaix est sauvé, mais se croit trahi par sa femme. Cependant on retrouve une lettre écrite par d'Arnelles avant de mourir qui l'éclaire sur la fidélité de sa femme.

Harmonie municipale

Harmonie. — Les membres sont priés d'assister à la Répétition générale de demain soir mardi, à 20 h.30. Chaque présence est rigoureusement indispensable. (Concert vendredi sur la Place Centrale)

Chambres fédérales Conseil national

Au cours d'une brève séance, le Conseil national a adopté vendredi matin, sur rapport de M. Aeby, conservateur-catholique fribourgeois, un nouvel article du Code des obligations révisé. Selon le nouveau texte, à la requête d'une personne justifiant de sa qualité de créancière, le registre du commerce invitera les sociétés anonymes à déposer leur bilan et leur compte de profits et pertes pour être consultés tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale. Ce texte devra encore être approuvé par le Conseil des Etats, après quoi toutes les divergences seront liquidées.

Le Conseil national a voté ensuite tacitement divers crédits : 23,440,910 fr. de crédits supplémentaires pour l'administration générale, 1,104,800 fr. pour les régies, 21,578,945 fr. pour les achats de matériel de guerre en 1937 et 7,754,000 fr. pour les achats en 1937 de matériel pour l'administration des P. T. T.

Il s'est enfin occupé d'une divergence relative au Code pénal fédéral. En ce qui concerne l'avortement, le Conseil des Etats avait prévu qu'il serait autorisé, quand il est pratiqué avec le consentement de la patiente par un médecin spécialiste sur avis conforme d'un second médecin qualifié et désigné par l'autorité compétente. Au nom de la commission, MM. Seiler, radical de Bâle-Campagne, et Lachenal, radical genevois, ont proposé de modifier ce texte en ce sens que le second médecin ne sera pas choisi par l'autorité compétente, mais habilité par celle-ci, c'est-à-dire que le médecin traitant pourra le choisir librement sur une liste de médecins établie par l'autorité.

En dépit de l'opposition de deux socialistes, MM. Weber (Argovie) et Gloor (Vaud), qui revendiquent pour les médecins une plus grande liberté d'action, en ce sens qu'ils méritent qu'on leur fasse confiance, le Conseil a approuvé à une forte majorité le texte proposé par la commission.

Conseil des Etats

Vendredi matin, le Conseil des Etats a tenu une séance de quinze minutes. Sur rapport de M. Martin, libéral genevois, il a voté sans discussion un crédit de 652,000 fr. pour la réfection des combles de l'immeuble des postes de Lausanne où seront installés de nouveaux services téléphoniques.

Le Conseil des Etats s'est ajourné à mardi prochain à 18 heures.

Le peuple vaudois rejette la loi financière

Par 18,742 voix contre 16,226, les électeurs vaudois ont rejeté la loi financière destinée à améliorer la situation financière de l'Etat.

Recrutement des gardes-frontière fédéraux

La direction générale des douanes suisses engagera, au printemps 1937, dans le corps des gardes-frontière, un certain nombre de recrues.

1. Ne peuvent être engagés que des citoyens suisses célibataires qui :

- a) Ont fait leur école de recrues, sont incorporés dans l'élite de l'armée suisse et ont atteint l'âge de 20 ans, mais n'ont pas dépassé 28 ans ;
- b) Jouissent d'une réputation irréprochable ;
- c) Possèdent une solide instruction élémentaire ;
- d) Ont une constitution robuste répondant aux exigences du service de surveillance de la frontière (une acuité visuelle d'au moins 1 : 1 sans correction, un sens normal des couleurs, une ouïe normale, une stature de 168 cm. au moins (à pieds nus) et ne sont pas affectés de platipodie).

2. Les candidats doivent adresser leur offre de services au bureau du corps des gardes-frontière de l'un des six arrondissements des douanes de ser-

vices doit être écrite à la main et rédigée par le candidat lui-même ; elle renseignera d'une manière détaillée sur la vie et le degré d'instruction du postulant et sera accompagnée :

- a) De certificats d'école, d'apprentissage et de travail ;
- b) D'une attestation officielle de bonnes mœurs établie peu avant ;
- c) D'un extrait du registre du bureau central de la police fédérale à Berne ;
- d) D'un extrait du registre des naissances ;
- e) Du livret de service militaire ;
- f) D'un certificat médical attestant que les conditions mentionnées au chiffre 1 d sont remplies ;
- g) De références éventuelles.

Délai d'inscription : 31 août 1936.

Les inscriptions qui parviendraient après cette date ne seront pas acceptées.

Un super-patriote !

Vendredi matin, un jeune homme sortait d'un magasin de confections de la ville de Fribourg, situé en face de la gare. Collé à l'une des vitrines du dit magasin, un papillon attirait l'attention des passants, le papillon portait ces mots : « Qui achète ici, achète aux communistes ! »

M. Guggenheim, le propriétaire du magasin, s'émotionna et porta plainte inconnu.

La police de sûreté s'en mêla et arrêta peu après un jeune homme nommé O., venu de Lausanne et qui fut invité à se rendre à la préfecture où il avoua avoir apposé le papillon en cause à la vitrine du magasin de confection fribourgeois.

La circulation sur les routes postales de montagne

Le Conseil fédéral a pris un arrêté sur la circulation des véhicules sur les routes postales de montagne.

L'arrêté contient des prescriptions pour toutes les routes postales de montagne, et en particulier pour les routes difficiles, sur le signe distinctif que porteront les voitures postales, la désignation des routes postales de montagne et des dispositions pénales.

A cet arrêté est joint une ordonnance sur la désignation des routes postales de montagne et des prescriptions sur le croisement du côté de la montagne des voitures postales.

Avis aux automobilistes

L'Automobile-Club Suisse communique : Il ressort des renseignements à l'A. C. S. qu'il est préférable pour les automobilistes suisses, et tant que dureront les circonstances spéciales créées par les grèves généralisées en France, de ne pas circuler dans les régions industrielles françaises voisines de la frontière.

Nos Echos

Le quatrième centenaire de la Réformation

Genève célèbre vendredi, samedi et dimanche le quatrième centenaire de la Réformation.

Vendredi après-midi, les délégués de 28 pays et de 18 facultés de théologie ont été reçus au palais Eynard par le comité d'organisation.

Cinq sociétés d'histoire du protestantisme étaient également représentées. Les hôtes de Genève se sont rendus ensuite au musée Rath, où une exposition commémorative, comprenant de nombreux documents du XVIe siècle, entre autres des manuscrits de Calvin, a été organisée.

Vendredi soir, en la cathédrale de St-Pierre, a été célébré le culte solennel d'ouverture. La société de chant sacré a exécuté des psaumes d'Heinrich Schuetz et d'Otto Barblan.

Dimanche eut lieu la journée officielle.

La date de la convocation du Conseil de la S.d.N.

Après avoir consulté les membres, le président du Conseil de la S. d. N. a décidé de renvoyer la reprise de la 92me session du Conseil, qui devait s'ouvrir à Genève le 16 juin, au 26 du même mois, à 17 heures.

Le Conseil lui-même, avant de se séparer, avait décidé d'inscrire les quatre questions suivantes à son ordre du jour : 1) différend entre l'Ethiopi et l'Italie ; 2) traité de garantie mutuelle entre l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande Bretagne et l'Italie, fait à Locarno le 16 octobre 1925 ; 3) établissement des Assyriens de l'Irak ; 4) examen du rapport de la commission consultative d'experts en matière d'esclavage, sur les travaux de sa troisième session extraordinaire.

Gigantesque pipe collective et «calumet électrique»

On se demande si l'usage de la pipe collective va devenir à la mode. Il y eut récemment, en France, un concours de fumeurs et on a vu dix de ceux-ci fumer ensemble, par dix tuyaux, une énorme pipe en racine de bruyère.

Mais la plus grande pipe du monde serait en Allemagne, à Braunschweig. Sa tête a la dimension d'unseau d'eau et sur son tuyau principal, long de 4 m. 50, s'embranchent dix-huit tuyaux secondaires que portent à leur bouche les dix-huit membres du club des fumeurs dont elle est la propriété.

Cependant, au Canada, un médecin de Montréal, vient d'inventer le «calumet électrique». C'est une pipe collective à plusieurs tuyaux et qui ne dégage aucune odeur, car le tabac y brûle électriquement pour éviter la formation de l'oxyde de carbone.

Le courrier quotidien du président Roosevelt

On croit ordinairement que Greta Garbo est la femme qui reçoit le plus grand nombre de lettres par jour. Si l'on s'en tient aux femmes, le record lui est peut-être acquis. Mais il est un personnage du sexe masculin qui la bat nettement. C'est Franklin Roosevelt, le président des Etats-Unis. Il reçoit environ 6,500 lettres par jour et la star d'Hollywood n'en reçoit que 800 ! Pauvre Garbo !

Dans le courrier du président Roosevelt, on trouve naturellement de tout : menaces, demandes d'argent, conseils médicaux, jusqu'à ce correspondant qui, en vers demandait... un râtelier ! Et sa requête était si bien tournée qu'on lui expédia ledit râtelier.

Car «dear Franklin» exige que ses services répondent à toutes les lettres. Et ce n'est pas un mince travail.

Ira Smith qui dirige ce service, fut même épouvanté le lendemain du premier discours du président par T. S. F. Ce matin-là, il reçut 70,000 lettres !

M. Landon, candidat républicain à la présidence des Etats-Unis.

Le gouverneur du Kansas, M. Landon, a été élu au premier tour de scrutin candidat du parti républicain à la présidence des Etats-Unis.

C'est par 984 voix contre 19 au sénateur Borah que le gouverneur Landon a été désigné comme candidat à la présidence de la République. La plupart de ses concurrents avaient, in extremis, donné leur adhésion à sa candidature. De son côté, le sénateur Borah avait quitté la ville.

C'est dans sa demeure de Topeka, dans le Kansas, que le nouveau candidat a appris son élection. Recevant les journalistes, il leur a déclaré : « J'ai l'intention de livrer la bataille la plus agressive qui se soit jamais vue dans l'histoire du parti républicain et je conduirai le parti vers la victoire », cependant qu'à Cleveland, dans le Convention-Hall, où se tenait la Convention républicaine, l'enthousiasme de la foule devenait de l'hystérie. Ce n'étaient que chants populaires, cantiques, acclamations, ballons de baudruche lancés en l'air.

Le dernier des survivants de la bataille de Solférino

Dans un village de Bohême, à Kaltenbach, on vient de fêter le centenaire de M. Anton Neubauer. Ce n'est point là, direz-vous, chose si exceptionnelle. On fête des centenaires dans tous les pays et à tout moment. C'est entré dans les mœurs.

Seulement M. Neubauer n'est pas un centenaire comme les autres. C'est le dernier survivant de la bataille de Solférino qui eut lieu le 24 juin 1859 et au cours de laquelle 17,000 Français et 22,000 Autrichiens furent tués.

Cette bataille est célèbre par le rôle qu'y jouèrent Canrobert, Mac-Mahon et son artillerie rayée, Napoléon III indiquant, selon un tableau, la fameuse tour à prendre d'assaut. Il y eut aussi la part du ciel : à Austerlitz, ce fut le soleil ; à Solférino, ce fut l'orage qui protégea la retraite des Autrichiens.

Ce sont tous ces souvenirs qui furent évoqués à Kaltenbach, en Bohême, à l'occasion du centenaire de M. Neubauer. On rappela même que c'est pendant la bataille de Solférino que, pour la première fois, on vit paraître la Croix-Rouge.

— Choses et autres

Un naufrage sur le Danube

Jeudi, près de la Reichsbrucke (Autriche), où des travaux sont en cours, un grand vapeur, le *Wien*, devant transporter 1200 personnes, a heurté l'un des piliers du pont. Le choc fut si violent que le bateau fut coupé en deux et une partie du vapeur disparut bientôt dans les flots. L'accident a fait sept victimes. On recherche activement les corps. La navigation sur le Danube est interrompue.

Une nouvelle matière tirée de la laine

Au deuxième congrès international des chimistes du textile qui se tient à Stuttgart, le professeur Haller (Suisse), a parlé de ses recherches sur la laine. Il a réussi à en tirer une nouvelle matière chimique dont la constitution n'est pas encore exactement définie.

Collision de deux bâtiments de guerre français

Une collision s'est produite entre le torpilleur «Foudroyant» et le cuirassé «Lorraine». Le «Foudroyant» a été fortement endommagé à l'avant, au-dessus de la ligne de flottaison. Il n'y a eu ni voie d'eau ni accident de personne.

Que se passe-t-il en Allemagne ?

Selon une dépêche de *Paris-Soir* de Berlin, que nous ne publions que sous les plus expresses réserves, les autorités nationales socialistes seraient inquiètes du développement que viennent de prendre les fameux R.R. (abréviation de Roehm-Racher). On entend parler sous le manteau dans tout le Reich, mais très peu de chose a transpiré à l'étranger sur cette nouvelle société secrète qui jette aujourd'hui la terreur dans les rangs hitlériens. Dans toute l'armée brune le capitaine Roehm, chef des troupes d'assaut nationales-socialistes, avait un très grand nombre de partisans fanatiques. Après le bain de sang du 30 juin 1934, 20,000 d'entre eux jurèrent, dit-on, de venger leur chef. On ne peut plus douter aujourd'hui de l'existence de cette nouvelle Sainte Vehme. On ne compte plus les cadavres des SS et des SA trouvés dans un chemin creux ou dans quelque terrain vague, la marque RR inscrite à la craie sur la poitrine. Il est impossible d'évaluer le nombre des victimes. Le bureau de presse a donné les consignes les plus sévères pour qu'il ne soit jamais parlé de ces meurtres mystérieux. Les exécutions par les RR ont pris ces derniers temps un développement inquiétant. Les chefs étant trop bien gardés, c'est surtout aux SS et aux SA qui ont fait partie des pelotons d'exécution de la Saint-Barthélemy du 30 juin que les RR se sont attaqués jusqu'à présent. Mais de nombreuses lettres de menaces sont arrivées aux grands chefs et à Hitler lui-même. Des précautions extraordinaires sont prises par le gouvernement allemand à l'approche de la journée fatidique, du 30 juin, le second anniversaire des exécutions en masse de l'armée brune, car les RR ont promis de la commémorer cette année d'une façon toute particulière.

Le Reich veut des colonies

On mande de Berlin au *Daily Telegraph* que l'hypothèse émise récemment selon laquelle le Dr Schacht serait l'homme politique allemand qui pousserait au retour au Reich de ses anciennes colonies et même à la cession à ce pays de possessions lointaines, se confirme de plus en plus. Le mouvement est parti du parti national-socialiste, puis a été repris par le ministre de la propagande. La rentrée de l'Allemagne dans la S. d. N. sera certainement liée à la demande de colonies. Les revendications concrètes du Reich dans cet ordre d'idées seront présentées après les Jeux olympiques. Non seulement, de l'avis du Dr Schacht, il est absolument nécessaire que l'Allemagne ait des colonies en vue de son développement économique et de son prestige, mais il faut que le Reich puisse envoyer dans les colonies nouvelles les éléments indisciplinés du parti qui, aujourd'hui, ne savent que faire de leur énergie superflue.

La soudure de l'acier sur le verre

Le développement pris par la fabrication des appareils de T.S.F. et d'électricité a rendu nécessaire la recherche de procédés industriels de soudure étanche acier sur verre. On emploie maintenant pour ces soudures un alliage de silicium et de fer qui présente l'avantage d'avoir un coefficient de dilatation proche de celui de l'acier.

On n'avait sans doute pas pensé, lorsque fut inventée la T. S. F., qu'elle poserait des questions d'alliages qui amèneraient les hommes à de nouvelles recherches. Ainsi, une technique en entraîne toujours de nouvelles.

Les événements de Chine

Selon une nouvelle de source chinoise, les hostilités auraient éclaté au sud de Heng-Tchéou entre nationalistes et sudistes. Les forces du gouvernement central auraient occupé Liang, à 30 milles au sud de Heng-Tchéou, tandis que les forces du sud se seraient repliées entre le Liang et Tchan-Tchéou.

Les milieux officiels de Nankin déclarent que le général Peikhung Si a ordonné jeudi la prise de Heng-Tchéou, dans les quatre jours.

Un emploi original

Dans le nouveau dirigeable allemand «Hindenburg» voyage une jeune secrétaire qui est chargée d'une besogne peu banale. En effet, les passagers lui communiquent des listes d'adresses et elle doit envoyer à chaque personne inscrite sur ces listes une carte postale représentant le dirigeable en l'accompagnant de quelques mots de souvenir et, bien entendu, d'admiration pour le navire aérien.

Les Sports

Tir cantonal vaudois

Le Festival

Le Tir cantonal (Montreux 10-19 juillet) s'il parle au cœur des Vaudois, donnera aussi quelque chose à leur esprit : «Le Festival». Dû à la plume alerte de M. Maurice Budry, professeur, le scénario, qui exige près de 500 artistes et figurants, met en scène les personnages populaires qui gravitent autour de notre sport national ; c'est dire qu'il évoque toute la terre romande, ses types, ses us, son folklore. Sur une donnée aussi chatoyante, M. Carlo Bolle a composé une musique pimpante et populaire à la fois, marchante, chantante et dansante qu'on savourera de l'oreille et des yeux. Plus de 300 chanteurs, sans compter les solistes, ont été réquisitionnés pour l'exécuter avec le concours de la Lyre de Montreux et de deux pianos. Les répétitions marchent bon train.

Monsieur Alfred PUIPPE, aux Valettes ; Monsieur et Madame Ernest PUIPPE-REBORD, aux Valettes ; Monsieur et Madame Emile PUIPPE-ALTHAUS et leur fille, aux Valettes ; Mademoiselle Anita PUIPPE, à Genève ; ainsi que les familles parentes et alliées, ont la grande douleur de faire part du décès de

Madame Françoise PUIPPE
née MICHAUD

leur chère épouse, mère, grand'mère, belle-mère, sœur, belle-sœur, nièce, tante et cousine, décédée subitement à l'âge de 54 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Bovernier, le mardi 16 juin 1936, à 10 h. 15.

Madame veuve Paul VALLOTTON-GERBER et ses parents, à Lausanne ; Famille Antoine VALLOTTON, ancien facteur, à Martigny-Bourg ; remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

CE SOIR LUNDI, à l'Etoile PROLONGATION

du grand succès „Veille d'Armes“

Au ROYAL : TOUS LES SOIRS : 2me Festival de la Galeté :

Bouboule DANS „Embrassez-Moi“

Viticulteurs, un bon conseil

Sur la vigne en fleurs, évitez de sulfater, ce qui nuirait à la fécondation des raisins.

Par contre, faites un traitement au

Soufre cuprique 6 % „CUPRA“

lequel constituera la meilleure préservation contre l'oïdium ; il facilite la fécondation des raisins, tout en les protégeant contre le mildiou de la grappe.

Le soufre cuprique „CUPRA“ extra fin, impalpable, est d'un prix très avantageux. Poudre de préférence de grand matin à la rosée.

Passez de suite vos commandes à votre fournisseur habituel et dans votre intérêt exigez le soufre cuprique „CUPRA“ 6 %.

Pureté **Qualité**

CUPRA

SOCIÉTÉ DES PRODUITS CUPRIQUES S. A.
Cortaillod **Renens**

ON DEMANDE un apprenti

mécanicien en-dessous de 17 ans. S'adresser à l'imprimerie qui indiquera.

ON CHERCHE petit CHALET

à louer pour deux personnes. Offre sous chiffre OF 809 L. Orell Fussi-Annonces, Lausanne

A vendre

Chien Berger Allemand gris, 11 semaines, fr. 20.-, chiennes grises fr. 15.-, chienne 2 ans, noire, excellente gardienne, fr. 60.- - VAUCHER, Botterens (Gruyère) Fribourg

A VENDRE Chien St-Bernard

Demander l'adresse à Orell Fussi-Annonces, Martigny, chiffre 7180.

Soumission

La Commune de Monthey, d'entente avec le Département de l'Intérieur du Canton du Valais, met en soumission les travaux de **correction et d'élargissement à 5 m. du chemin du Tonkin**, à Monthey, sur une longueur d'environ 420 m., allant du Cafe des Cheminots jusqu'à l'immeuble de M. Joseph Biollay.

Le cahier des charges et les plans peuvent être consultés au greffe municipal, à Monthey.

Les soumissions doivent parvenir au Président de la Commission des Travaux publics jusqu'au **jeudi 18 et, à midi**, sous pli cacheté portant la suscription : Chemin du Tonkin.

Le travail devra commencer lundi 22 juin. Monthey, le 13 juin 1936.

L'Administration communale de Monthey.

Laboratoire d'Analyses Pharmacie Morand Martigny

Installations modernes

Une analyse de votre urine peut vous éviter de graves maladies

Hôtels, Restaurants

Les Services Industriels de la Commune de Sion offrent, à très bas prix, des

Fourneaux de cuisine à charbon

de différentes grandeurs. Pour renseignements et conditions s'adresser aux Services Industriels de la Commune de Sion, Montana, le 4 juin 1936.

Direction des Services Industriels.

Pour les Mayens

VOUS TROUVEREZ CHEZ

Guill. & Alf. Widmann

Place du Midi, SION, tél. 93

- Fauteuil rotin depuis fr. **9.50**
- Fauteuil boondoot " **12.-**
- Chaise-longue bras et rallonges " **13.-**
- Parasol 180 cm. diam. inclinaison Fr. **25.-**
- Parasol 220 cm. diam. inclinaison " **35.-**
- Parasol rectangulaire 150 x 200 cm. diam. inclinaison " **32.-**

Visitez notre exposition

«LE CONFEDERE», FEUILLETON No 37

Diane et l'Amour

ROMAN DE CONCORDIA MERREL

— J'ai mon fusil : il était resté dans mon sac de couchage ; les bandits, par bonheur, ne s'en sont pas aperçus. Nous avons de l'eau ; voyez là-bas ce ruisseau tributaire sans doute d'une rivière plus importante ; j'ai toujours sur moi des cartouches, c'est-à-dire de quoi abattre quelque gibier et ne pas mourir de faim, Diane !

— N'est-il pas étrange, Jim, que la destinée semble ne pas vouloir nous séparer ? Chaque difficulté grave nous trouve toujours ensemble.

Landor ne répondit pas. Les deux jeunes gens visitèrent d'abord l'emplacement du camp pour s'assurer si quelque objet utile n'avait pas été oublié par la caravane. Le butin fut maigre : un peigne, appartenant à M. Fawcett, et son tube de savon à barbe !

Landor résolut d'essayer de rattraper la caravane ; les traces des routes des lourds chariots se distinguaient dans l'herbe épaisse ; pendant un certain temps, ils suivirent la piste, puis la nature du sol changea ; des rocaillies avaient remplacé les herbes drues ; aucune trace n'était plus visible ; il fallait donc renoncer à l'espoir de rejoindre les chariots.

Le seul résultat de cette marche fut que Diane entra en possession de son large chapeau de feutre. Pour comble de malheur, Jim avait prêté sa boussole, la veille, à M. Fawcett.

La situation était grave ; Diane s'en rendait nettement compte, mais elle affrontait avec sérénité les éventualités les plus sombres.

James Landor la contemplait ; la silhouette de la jeune fille se détachait nettement sur un fond d'arbustes et de buissons ; de son visage émanait une force virile, la volonté de vaincre malgré tout. Ce n'était plus la mondaine, heureuse de l'admiration qu'elle suscitait sur son passage, mais une femme prête à lutter pour sa vie et à aider son compagnon dans le péril.

Ils tinrent conseil : la seule solution pratique était

Tous droits de reproduction réservés.

CAISSE D'ÉPARGNE

DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DU VALAIS

Etablissement fondé en 1876

Contrôlé par la Fiduciaire de l'Union de Banques Régionales

La Banque ne fait aucun placement en dehors du canton

DÉPÔTS

CARNETS D'ÉPARGNE **3.50** %
OBLIGATIONS 3 ans **4.-** %
OBLIGATIONS 5 ans **4.25** %

Caisse Centrale : **SAXON**
Caisse-correspondantes à : Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vollèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouvry.

Caisse Centrale : **SAXON**

PRÊTS hypothécaires aux meilleures conditions

Jeune homme, 18 ans, ayant fréquenté les écoles commerciales, **cherche place d'Apprenti de Commerce**. S'adresser sous O. F. 7159 M. à Orell Füssli-Annonces, Martigny

L'allemand

garanti en 2 mois, l'italien en 1. En cas insuccès restit. argent. Aussi des cours de 2, 3 ou 4 semaines à votre gré et à toute époque. Diplôme enseignement en 3 mois, dipl. commerce en 6. Références.

Ecole Tamé Baden 14

PIANOS HARMONIUMS

Vente, location, échange, accordage, réparations

H. HALLENBARTER, SION

Toute votre publicité dans tous les journaux par

Orell Füssli-Annonces aux tarifs mêmes des journaux av. leurs rabais



VOTRE SERVICE DE PUBLICITÉ

Orell Füssli-Annonces

MARTIGNY

AVENUE DE LA GARE

TÉLÉPHONE 61.252

Plus que jamais

nous recommandons à nos abonnés et lecteurs de FAIRE LEURS ACHATS

chez les négociants

qui soutiennent le „CONFÉDÉRÉ“ par

leurs annonces

de ne pas s'éloigner du ruisseau : il fallait en suivre le cours qui, selon toute probabilité, devait aboutir à une rivière au bord de laquelle ils trouveraient, sans doute, un groupe d'habitations.

Les deux jeunes gens s'approchèrent du ruisseau, s'y désaltèrent au creux de leurs mains, y firent leurs ablutions et, courageusement, se mirent en route.

Landor portait son sac de couchage sur le dos et son fusil en bandoulière. Il s'agissait de profiter de la fraîcheur matinale pour avancer le plus rapidement possible ; Diane s'efforçait de régler son pas sur celui de son compagnon.

Ils marchèrent ainsi jusqu'à midi. Ils s'étendirent alors à l'ombre d'un gros buisson épineux, en attendant que le soleil fût moins ardent.

Ils étaient encore à jeun, n'ayant, depuis le matin, rencontré aucun gibier ; ils reprirent leur route, le long du ruisseau qui s'élargissait graduellement ; la brise du soir leur rafraîchissait le visage ; soudain, une antilope déboucha, gracieusement ; elle avançait sa tête aux longues cornes en spirale et gagna le lit du petit cours d'eau pour s'y désaltérer.

Instantanément, James épaula sa carabine et logea une balle dans la tête du bel animal qui n'avait pas éméché la présence d'un ennemi.

Il fallait ensuite dépecer l'antilope ; cette opération, que les *bushmen* accomplissaient avec une dextérité surprenante, présentait pour un homme inexpérimenté comme Landor de grandes difficultés ; il finit, tant bien que mal, par s'en tirer.

C'est à Diane que revenait le soin de s'occuper du feu ; jusque-là, les *boys* dressaient un bûcher plusieurs fois par jour et elle les avait toujours regardé faire avec curiosité ; profitant de leurs leçons, elle se montra fort habile.

Deux branches fourchues, disposées de chaque côté du foyer, supportèrent, en guise de broche, une autre branche moins forte que Landor enfila dans une cuisse de l'antilope.

Assis l'un à côté de l'autre, les jeunes gens surveillaient leur rôt ; la graisse grésillait sur les braises ; de hautes flammes s'élevaient, dorant la venaison ; l'o-

deur qui se dégageait était si appétissante qu'ils en oublièrent leur fatigue.

Leur souper ne fut qu'un éclat de rire : la nuit était maintenant tombée ; la lueur du foyer éclairait seule leurs visages ; des dents et des mains, ils s'attaquèrent à leur rôt, ne disposant, pour s'aider, que du couteau de chasse de James : ils déchiraient la chair délicate tandis que le jus leur humectait les lèvres ; jamais, ni l'un ni l'autre n'avaient fait un repas plus succulent.

Leur appétit rassasié, ils s'agenouillèrent au bord du ruisseau, burent à leur soif et se lavèrent les mains. Ils firent ensuite rôtir l'autre cuisset d'antilope, pour l'emporter le lendemain.

La journée avait été fatigante ; il fallait songer à prendre du repos ; on décida que chacun dormirait, alternativement, dans le sac de couchage pendant que l'autre veillerait et alimenterait le feu.

Diane dormit pendant les deux premières heures et prit ensuite la garde ; elle s'était assise auprès du feu, jetant de temps en temps une branche dans le brasier ; elle contemplait, non sans frayeur, la nuit environnante.

Au delà du cercle illuminé par le brasier, tout était plongé dans une obscurité profonde ; les mille bruits du veld la faisaient tressaillir : appels des oiseaux de nuit, gémissements des chacals ; elle sentait son sang se glacer dans ses veines et fut maintes fois sur le point de réveiller son compagnon, mais elle réussit à se maîtriser et laissa James continuer son sommeil.

De nombreux jours s'écoulèrent à un rythme à peu près égal : on marchait le matin, on se reposait au milieu du jour ; on reprenait la piste, au crépuscule ; le fusil de James pourvoyait au ravitaillement quotidien et le ruisseau, devenu maintenant petite rivière, leur produisait son eau pure.

Ils s'écartaient parfois de la rivière, à la recherche d'une habitation, mais ne s'éloignaient guère, par crainte de s'égarer dans ce désert d'herbes.

La fatigue, toutefois, commençait à se faire sentir ; Diane marchait avec difficulté ; James souffrait du pied qui avait été blessé dans l'éboulement de la mine et boitait.

Un matin, au moment de se mettre en route, ils éprouvèrent un sentiment de détresse. Au bout d'une heure de marche, leur attention fut attirée par une masse rectangulaire se découpant contre le ciel blanc de chaleur. Ce ne pouvait être ni un bouquet d'arbres, ni des buissons... les contours se détachaient d'une ligne trop nette.

Craignant chacun d'être le jouet d'une illusion, ils n'osaient se faire part, réciproquement, de leur découverte et continuèrent à avancer, en silence.

Importante compagnie suisse d'assurances engagerait pour les régions de Martigny, Entremont, St-Maurice, Vouvry et environs

AGENTS PRINCIPAUX

Conditions très sérieuses. Offres par écrit sous chiffres P 2931 S Publicitas, Sion.

Lecteurs!

Attention

„LE CONFÉDÉRÉ“ n'est l'organe d'aucun groupement économique, d'aucune association privée. Il est la propriété du Parti libéral-radical valaisan et défend les intérêts de la collectivité.

SOUTENEZ-LE!

A vendre

dans le canton de Vaud, à proximité de St-Maurice, BELLE

Propriété

de 50.000 m2 avec **bons bâtiments**. Convient à un agriculteur marchand primeur et recherché. Conditions favorables. Des voyageurs sérieux pouvant prouver leurs succès auprès de la clientèle privée sont priés d'adresser leurs offres détaillées si possible avec photo sous chiffre O 2879 G à Publicitas, St Gall.

Herboristerie des mieux

connues offre à

VOYAGEUR

capable place stable et profitable pour la vente des produits d'herbe de bon débit et recherchés. Conditions favorables. Des voyageurs sérieux pouvant prouver leurs succès auprès de la clientèle privée sont priés d'adresser leurs offres détaillées si possible avec photo sous chiffre O 2879 G à Publicitas, St Gall.

Lisez et faites lire

Le Confédéré

Maison suisse offre à jeune Monsieur sérieux

Situation

exclusif et lucrative. Affaire intéressante. Petit capital de fr. 300.- exigé. — Offres sous chiffre SA 7124 Z aux Annonces-Suisse S. A., Lausanne.

Tuyaux caoutchouc extra lourds

mm 13 16 19 25

le m. fr. **0.95 1.10 1.40 2.40** par rouleau de 30 m.

E. Wassmer S. A. Fribourg

— Jim, il y a une maison là-bas ! s'écria enfin Diane en saisissant le bras de son compagnon pour l'obliger à s'arrêter.

Ils demeurèrent un moment immobiles et silencieux, le regard fixé sur l'horizon ; ils clignaient des paupières, ne laissant filtrer qu'un mince rayon de lumière afin de n'être pas éblouis par l'incandescence du ciel.

— Oui, Diane, fit enfin le jeune homme, vous ne vous êtes pas trompée, c'est bien une maison ; Dieu soit loué !

Ce ne fut qu'à la tombée du jour qu'ils atteignirent enfin leur but ; ils avançaient comme des automates, incapables de penser, toute leur volonté tendue vers le même objectif : arriver coûte que coûte au refuge entrevu.

Il y avait encore des traînées de lumière au firmament quand ils se trouvèrent enfin devant une case faite de bois et de boue séchée. Ils poussèrent la porte qui leur livra passage sans résistance ; il faisait sombre à l'intérieur ! James frota une allumette ; la pièce, assez grande, était meublée d'une table grossière, sur laquelle un chandelier d'étain contenait encore une bougie entamée ; à la lumière de cette bougie, ils aperçurent un vieux lit de camp, un tonneau retourné qui devait servir de table ; en guise de sièges, plusieurs caisses vides.

Diane et James se regardèrent sans avoir la force de parler.

Landor déposa sur la table son fusil, son sac de couchage et se mit en mesure de déplier le lit de camp ; il le tira dehors, le secoua, battit le petit matelas ; quand il eut remis le lit en place, il obligea la jeune fille à s'étendre tout de suite.

Diane se coucha tout habillée ; son chapeau de feutre plié lui servit d'oreiller. James voulait rester dehors pour prendre la veille, mais la jeune fille insista pour qu'il s'installât à l'intérieur de la case.

Landor empila les unes sur les autres les caisses vides devant la porte, constituant ainsi une sorte de barrière, puis, renversant deux autres caisses, il étendit sur elles son sac de couchage et s'assit devant la table.

Terrassés par la fatigue, ils n'avaient même pas eu la force de se désaltérer à la rivière : tout besoin semblait aboli chez eux, sauf celui de s'abriter et de dormir !

(à suivre)

Routes en béton

moins d'accidents !

